

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 10 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 mars à 14h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 4

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISET

ABSENTS : 3

Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats 2017

Le Conseil municipal ayant adopté le Compte administratif 2017 et constaté l'identité des valeurs entre celui-ci et le Compte de gestion 2017, Monsieur le Maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, constatant que la Compte administratif 2017 fait apparaître un résultat de clôture de 272 210,17 €, et un excédent de fonctionnement cumulé de 21 975,86 €, propose d'affecter les résultats 2017 comme suit :

	MONTANTS
Affectation au compte de réserve (1068)	0,00 €
Report à nouveau, section de fonctionnement (002)	21 975,86 €
Report à nouveau, section d'investissement (001)	250 234,31 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats 2016 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

